

# LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'EMPLOI DU ROYAUME DU MAROC

Document de synthèse (2015)

- Une Approche globale, alternative et volontariste
- Une Mobilisation générale des forces vives du pays
- Un Chemin pour l'emploi décent et l'équité sociale
- Une Ambition au service des marocaines et des marocains



# INTRODUCTION

La Stratégie Nationale pour l'Emploi du Maroc (SNE) 2015-2025 propose une nouvelle approche de la politique de l'emploi visant à aller au-delà des traditionnelles politiques actives du marché du travail et de la question du chômage.

Elle vise, au contraire, à mettre l'emploi au centre de l'action publique et adopte une approche globale intégrant notamment les dimensions économiques, financières, budgétaires et institutionnelles prenant en compte l'ensemble des déficits d'emplois et des catégories de la population touchées par ces déficits.

Son objectif principal est de (i) réunir les conditions permettant la création d'emplois suffisants en nombre et satisfaisants en qualité pour répondre aux attentes de la jeunesse et (ii) corriger les inégalités entre les sexes et les disparités territoriales en matière d'emploi.

La promotion de l'emploi productif, la valorisation du capital humain et la bonne gouvernance du marché du travail constituent les principaux leviers pour assurer des conditions de vie décentes aux populations vulnérables et lutter durablement contre la pauvreté et la précarité.

La première étape du processus de formulation de la SNE a consisté en l'élaboration d'un diagnostic de l'emploi visant à constituer une base de connaissances solides sur l'emploi afin d'identifier les questions à traiter en priorité, les objectifs à définir et les interventions de la SNE à concevoir. Cette première phase a constitué une opportunité privilégiée pour forger un diagnostic concerté et commun conduit sur la base d'entretiens et de

consultations avec l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi.

Un rapport de diagnostic de la situation de l'emploi et une note d'orientation définissant les axes stratégiques retenus pour la formulation de la SNE ont été adoptés en mai 2014.

De la même façon, la formulation de la SNE a été basée sur un processus de consultation ouvert qui a bénéficié de la participation soutenue des partenaires sociaux et des différents départements ministériels.

Un comité technique tripartite a été mis en place pour enrichir et suivre la formulation de la SNE.

Des questionnaires ont été transmis aux membres du comité technique portant sur les axes stratégiques de la SNE arrêtés lors du diagnostic et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés.

L'objectif étant de préciser les orientations stratégiques de la SNE, d'identifier les interactions entre elles et de dégager des réponses opérationnelles aux principaux défis de l'emploi.

Participative dans sa phase de conception et de formulation, la SNE doit le devenir encore plus dans sa phase de mise en œuvre, à laquelle seront associés départements publics, élus et partenaires sociaux.

En effet, les défis de réduction du chômage et de l'inactivité, d'inclusion des catégories défavorisées ou de création d'emploi en quantité et qualité suffisantes ne pourront être atteints par la seule action du Ministère en charge de l'emploi.

Il s'agit de défis d'ampleur qui requièrent l'engagement de tous.

Au terme d'un diagnostic de l'emploi réalisé en 2014, une consultation tripartite, ouverte et participative a abouti à la formulation de la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) menée par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales (MEAS).

Le Maroc connaît, depuis plus d'une décennie, une croissance soutenue, mais pauvre en emplois décents. Chômage élevé des jeunes, sous emploi et chômage de longue durée, faible taux d'activité des femmes, travail précaire, vulnérable et peu productif, inactivité forcée des jeunes diplômés, emploi informel ... sont les principales caractéristiques de l'emploi au Maroc ; une situation néfaste pour la population, l'économie et la cohésion sociale.

## La nouvelle stratégie nationale : UN CHEMIN POUR L'EMPLOI DÉCENT

### UNE AMBITION

Concrétiser le droit à l'emploi en conformité avec la Constitution.

### UNE NOUVELLE APPROCHE GLOBALE

Développer la création d'emplois suffisants et de qualité, notamment pour les jeunes et corriger les inégalités entre les sexes et les territoires.

### UN CHANGEMENT DE PARADIGME

L'emploi au centre de l'action publique.

Avec la SNE, l'emploi devient une responsabilité transversale impliquant l'ensemble du Gouvernement et non plus seulement le Ministère de l'Emploi. Cette nouvelle approche repose sur l'implication de l'ensemble des secteurs ministériels, des corps élus de la nation, des partenaires sociaux, du secteur privé et de la société civile .

## 3 LEVIERS MAJEURS

En rupture avec les politiques d'emploi actuelles, centrées sur la primo-insertion des jeunes diplômés et s'appuyant sur les politiques actives de l'emploi et la législation du travail, la SNE ouvre un éventail plus large de cibles sociales et vise à mobiliser l'ensemble des leviers permettant d'agir sur l'offre, la demande et le fonctionnement du marché du travail :

- Promotion de l'emploi productif
- Valorisation du capital humain
- Renforcement des politiques actives de l'emploi et l'intermédiation sur le marché du travail
- Bonne gouvernance du marché du travail

# POURQUOI UNE NOUVELLE STRATEGIE ?

## Un Diagnostic Lucide ...

### DES MUTATIONS PROFONDES ET MULTIPLES

D'ici 2025, le Maroc fera face à une forte demande d'emplois décents liée à sa transition démographique (hausse de la population active et vieillissement de la population) et aux mutations sociétales (urbanisation, progrès sociaux et démocratiques).

Un nombre croissant de jeunes de plus en plus qualifiés arrive sur le marché du travail.

Les tendances migratoires exercent une pression croissante sur le marché du travail urbain. La mobilité de la population marocaine est en hausse d'année en année.

Sur le plan économique, bien que d'un niveau honorable, la croissance reste assez peu créatrice en emplois malgré les politiques sectorielles ambitieuses. Ce sont les TPE qui restent les plus créatrices en emplois.

Ralentissement de la croissance démographique et vieillissement de la population

L'évolution démographique du Maroc est marquée par un ralentissement de la croissance démographique dû à une baisse du taux de natalité (18,1 ‰ en 2014 et 14,7 ‰ en 2025), plus élevée que celle du taux de mortalité (5,1 ‰ en 2014 et 5,6 ‰ en 2025), et du taux de migration nette (-0,23% en 2014 et -0,12% en 2025).

Il en résulte un taux de croissance de la population en baisse qui passe de 10,7‰ en 2014, à 9,9‰ en 2018, puis à 7,9‰ en 2025. La population totale passera en conséquence de 33,2 millions en 2014 à 36,6 millions en 2025.

Le poids des moins de 15 ans ira en diminuant (8,6 millions en 2014; 8,17 millions en 2025). L'effectif des jeunes de moins de 15 ans diminuera aux alentours de 40 000 par an, alors que le nombre de personnes âgées augmentera de 3,54 millions en 10 ans, soit 354 000 en moyenne.

Le nombre de personnes qui dépasseront l'âge du travail (au-delà de 65 ans) sera beaucoup plus élevé que celui de ceux qui y adviendront.

Au titre des mutations affectant la demande de travail (volume et qualité des emplois offerts), les facteurs déterminants sont :

- la politique macroéconomique
- les politiques sectorielles
- la modernisation des unités d'emplois

Au plan économique, le déficit commercial persistant a engendré une très faible croissance des emplois dans les secteurs concurrencés.

S'agissant des politiques sectorielles engagées ces dernières années, elles impliquent une compensation de l'effet négatif des gains de productivité sur la croissance des emplois. Il importe donc de conquérir de nouvelles parts de marché et de renforcer les investissements dans les secteurs des services pour améliorer les conditions de vie de la population et l'attractivité du territoire.

De nouvelles opportunités de création d'emplois doivent être saisies par les PME qui doivent davantage tirer partie de la demande des grandes firmes exportatrices.

Par ailleurs, la compensation des prix des hydrocarbures liquides offre une opportunité de redéploiement des dépenses sociales pour renforcer et moderniser le dispositif d'emploi.

## Des contraintes structurelles fortes

### TENDANCES MIGRATOIRES

En 2010, 1,167 million de personnes ont changé de résidence, renforçant l'urbanisation de l'habitat. Les migrations internes représentent 93 % de ce mouvement, dont 50 % de migrations interurbaines et 26 % de migrations rurales-urbaines. L'émigration nette vers l'étranger connaît un ralentissement ; en 2010, 106 000 départs ont été observés contre 20 000 retours. Le Haut commissariat au plan (HCP) prévoit un ralentissement de l'émigration nette à l'horizon 2025.

formation et les besoins des entreprises) ;

- la protection sociale des travailleurs est limitée tant du point de vue des risques couverts que de la population assurée.
- le service public de l'emploi ne couvre qu'une partie de la population active et des

Le marché du travail connaît :

- un déséquilibre entre l'offre insuffisante et la demande croissante d'emplois ;
- une segmentation (emplois publics, emplois privés formels, emplois privés informels) ;
- des disparités dans la qualité des emplois (écarts de productivité, de revenus, de protection sociale et de stabilité).

### Des politiques publiques à renforcer

Les politiques publiques ne parviennent pas à assurer l'équilibre du marché du travail et à améliorer la qualité des emplois :

- la politique de l'emploi du Maroc a toujours été centrée sur la primo insertion des diplômés; elle est insuffisamment intégrée aux autres politiques publiques et aux différents niveaux décisionnels ;
- le système éducatif et de formation demeure carencé (déperdition scolaire et écart entre le niveau de territoires ;
- les programmes et mesures actives d'emploi sont insuffisamment ciblés sur les catégories les plus nécessiteuses (femmes, jeunes, handicapés, travailleurs en reconversion ou en zones enclavées).

## Une Gouvernance à améliorer

- Le dispositif juridique nécessite une mise à jour; l'application de la réglementation du travail se heurte à l'inadaptation de certaines dispositions et à l'insuffisante capacité de contrôle (moyens humains, matériels et juridiques)
- Les instances de concertation, de coordination et de négociation (nationales et internationales) ne sont pas pleinement opérationnelles et ne comportent pas de mécanismes d'évaluation des politiques d'emploi ;
- L'observatoire national du marché du travail, pivot du système, a été créé en 2015 et son plan d'action pluriannuel est en cours de construction.

Les projections économiques et d'emplois à l'horizon 2025 confirment l'équilibre très fragile auquel le Maroc sera confronté, aboutissant à l'exclusion et au maintien dans la précarité des catégories les plus vulnérables (femmes, jeunes et actifs les moins qualifiés).

## L' évolution du contexte Marocain ...

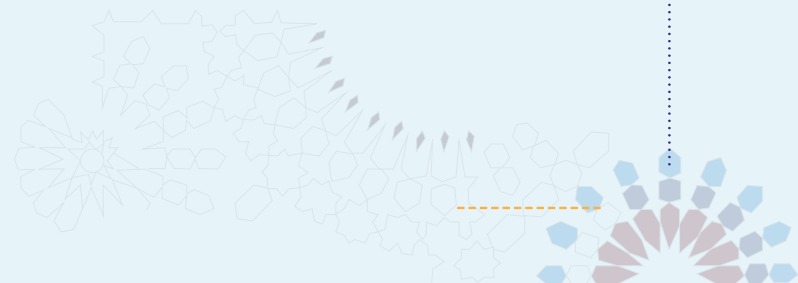
La SNE est commandée par l'évolution du contexte marocain :

- Politique : la Constitution de 2011 et les fortes attentes qu'elle suscite
- Economique : l'ouverture commerciale du pays et ses effets sur l'emploi
- Démographique : l'importance de la population en âge de travailler et la perspective du vieillissement de la population.

## Nouvelle perception, nouvelle approche

La SNE marque une rupture avec la conception traditionnelle qui a prévalu jusque là. Il s'agit de passer d'une forme "restrictive" à une forme "extensive" de la politique de l'emploi.

La SNE vise désormais la mise en cohérence de l'action publique économique et sociale. L'emploi devient la variable de convergence et de cohérence des politiques économiques, sectorielles et sociales, à tous les niveaux, afin de favoriser la création d'emplois de qualité.



## La SNE élargit les cibles sociales :

- jeunes diplômés exposés au chômage de longue durée ;
- jeunes déscolarisés précocement et confrontés à un travail précaire ;
- femmes soumises à l'inactivité et à la discrimination à l'emploi ;
- travailleurs des TPE et de l'économie informelle.

## La SNE mobilise de nouveaux leviers pour la création d'emplois et l'inclusion des catégories défavorisées :

- politiques macro-économiques, monétaires, fiscales et financières ;
- stratégies des secteurs productifs et des secteurs sociaux ;
- politiques territoriales.

## La SNE est une politique globale interministérielle impliquant tous les acteurs publics et privés.

### Les valeurs de la SNE

- l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables
- l'égalité et la parité entre les sexes
- la protection de l'environnement naturel
- la solidarité et la décentralisation
- la participation, la représentation et l'expression des citoyens
- la négociation sociale
- la liberté d'entreprise
- la protection des intérêts des travailleurs
- la promotion de la science et des techniques
- la productivité et la compétitivité de l'économie nationale



# UNE VISION ET DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

## Une vision ...

### Un scénario volontariste

La SNE s'appuie sur un scénario volontariste :

- création d'emplois plus forte ;
- augmentation de la population active (13,7 millions en 2025 contre 11,7 millions en 2013) ;
- augmentation du taux d'emploi (46,2 % en 2025 contre 43,8 % en 2013) ;
- taux d'activité maintenu à 48 % ;
- taux de chômage en baisse (3,9 % en 2025 contre 9,2 % en 2013) ;
- augmentation des gains de productivité (3,6 %).

#### Impact du scénario volontariste sur la création d'emplois

- dans le secteur primaire (agriculture, pêche et industries extractives) la perte annuelle moyenne des emplois est réduite ; elle n'est plus que de 7 192 emplois en moins en moyenne annuelle sur la période 2013/2025, (au lieu de 48 000 dans le scénario tendanciel)
- dans le secteur secondaire (industrie), la création nette d'emplois serait en moyenne annuelle de + 33 716 emplois
- dans le secteur tertiaire (services), la création nette d'emplois annuelle atteindrait près de 174 000 emplois

## Un objectif central

Promouvoir l'emploi productif décent

La SNE se donne comme objectif central, pour la période 2015-2025, de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes au marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès à l'emploi et la réduction des disparités territoriales d'emploi.

La SNE propose un ensemble d'objectifs stratégiques de nature à promouvoir concrètement l'emploi productif et décent au Maroc :

- Assurer un volume d'emploi compatible avec la demande potentielle ;
- Réduire les inégalités hommes/femmes et de milieu (éducation et formation) ;
- Diminuer les disparités de productivité et de revenus ;
- Etendre la protection sociale à l'ensemble des travailleurs ;
- Assurer une représentation efficiente de l'ensemble des catégories de travailleurs ;
- Faciliter leur expression et de la défense de leurs intérêts.

## Les objectifs transversaux : l'équité sociale

### Inclusion des jeunes :

- Ouvrir plus largement les structures d'emploi des grandes entreprises et des PME pour intégrer les jeunes à haut niveau de qualification ;
- Mettre à niveau les unités d'emploi à faible potentiel productif qui sont le principal espace d'emploi des jeunes précocement déscolarisés ;
- Renforcer les programmes d'employabilité et de création d'entreprise.

### Correction des inégalités homme/femme :

- Améliorer le potentiel compétitif et industriel, facteur d'inclusion dans l'emploi des femmes en inactivité ;
- Améliorer l'employabilité des femmes ;
- Faciliter la recherche d'emploi des femmes en inactivité ;
- Développer la lutte contre la discrimination homme/femme dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

### Réduction des disparités territoriales d'emploi :

- Redéploiement du développement régional ;
- Valorisation de l'environnement et des ressources naturelles (économie verte) ;
- Promotion de l'emploi local.

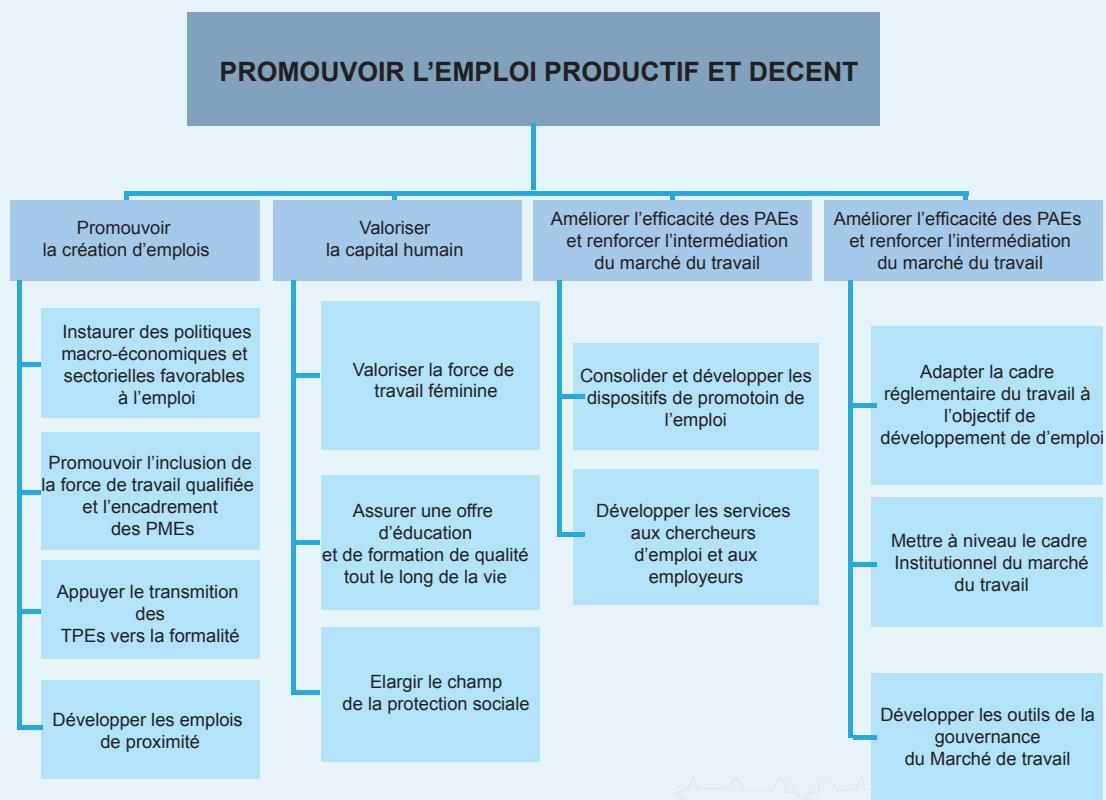
### Gestion du phénomène migratoire à des fins professionnelles :

- Migrations de retour, forcées par des crises dans les pays accueillant les ressortissants marocains ;
- Migrations régulières accompagnant les besoins en compétences spécifiques des entreprises ;
- Migration de transit de travailleurs en situation irrégulière.

# 4 AXES STRATEGIQUES

LA SNE ENTEND PROMOUVOIR L'EMPLOI PRODUCTIF ET DÉCENT AUTOUR DE 4 AXES STRATÉGIQUES :

1. Promouvoir la création d'emploi
2. Valoriser le capital humain
3. Améliorer l'efficacité des programmes actifs de l'emploi et renforcer l'intermédiation du marché du travail
4. Développer le cadre de gouvernance du marché du travail



# AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA CREATION D'EMPLOIS

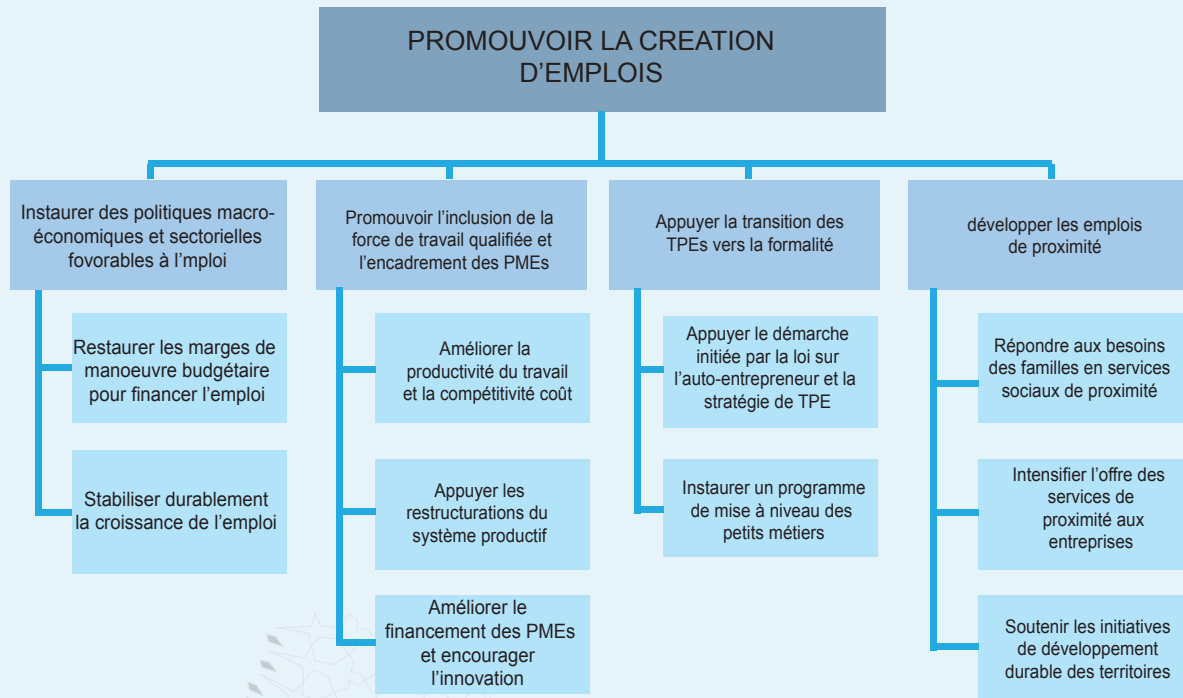
90 % des emplois sont créés par les entreprises privées. La croissance, bien que soutenue depuis la fin des années 90 (4% en moyenne), est insuffisante en terme de création emplois.

Elle ne permet pas d'élever le taux d'activité des femmes, d'endiguer le taux de chômage élevé pour les jeunes en milieu urbain et le sous-emploi en milieu rural.

Le système incitatif ne permet pas suffisamment l'intégration des chaînes de valeur et l'investissement dans les activités innovantes et génératrices d'emplois.

La persistance du déficit commercial limite la capacité d'investissement, la vitesse de transformation des structures productives et le rythme de création d'emplois décents.

Les politiques macro-économiques menées au Maroc, depuis plusieurs décennies, ont souffert de l'absence d'un dispositif maîtrisé de transferts sociaux et de programme d'emplois permettant de compenser les effets de la volatilité de la croissance agricole et des prix internationaux sur les secteurs les plus vulnérables de la société.



## OBJECTIF OPERATIONNEL 1 INSTAURER DES POLITIQUES MACRO ECONOMIQUES ET SECTORIELLES

La SNE considère comme prioritaires les mesures visant à restaurer les marges de manœuvre publique et à réduire la volatilité de la croissance. Ses recommandations permettront de réorienter les dépenses publiques vers l'attribution d'incitations vers des secteurs compétitifs et des investissements générateurs d'emplois de proximité pour le développement du capital humain. De nouvelles capacités de financement public permettraient le financement du développement de l'intermédiation du marché du travail et des programmes actifs de l'emploi.

### Objectif spécifique 1 Restaurer les marges de manœuvre budgétaires pour financer l'emploi

La SNE propose 2 mesures :

- La poursuite de la réforme de la compensation ;
- L'élargissement de la base foncière des collectivités territoriales.

### Objectif spécifique 2 Stabiliser durablement la croissance de l'emploi

La SNE propose 2 mesures :

- Une politique de change réel favorable à la croissance et à l'emploi ;
- Un accroissement des financements pour les PME et les ménages.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 2 PROMOUVOIR L'INCLUSION DE LA FORCE DE TRAVAIL QUALIFIEE ET L'ENCADREMENT DES PME

La SNE considère comme prioritaires les politiques de renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine comme levier :

- de création d'emplois directs dans les métiers d'exportation et dans les activités de substitution dans les importations de biens et de services ;
- de créations d'emplois indirects dans les activités intégrées en amont ou en aval.

C'est la raison pour laquelle la SNE soutient les actions

pro-croissance des diverses stratégies des secteurs en compétition globale (agriculture, industrie, tourisme, offshoring, logistique).

Pour élargir l'effet emploi des politiques sectorielles, la SNE juge nécessaire d'agir sur 2 leviers :

- l'amélioration des ratios coûts/productivité du travail ;
- la restructuration du tissu productif en termes de taille et d'intégration.

### **Objectif spécifique 1**

#### **Améliorer la productivité du travail et la compétitivité-coût**

La SNE considère que la structure des charges salariales, y compris fiscales, doit être revue pour corriger le retard accumulé en matière de compétitivité-coût des entreprises, notamment celles soumises à la concurrence internationale et orientées vers les marchés extérieurs.

##### **La SNE préconise 2 mesures :**

- Réduire le coût de l'encadrement des PME
- Ajuster les gains de revenus sur les gains de productivité.

### **Objectif spécifique 2**

#### **Appuyer les restructurations du système productif**

Pour la SNE il est urgent de lever les contraintes à la consolidation du tissu productif en termes de taille et d'intégration, pour gagner en productivité, en parts de marché et en emplois dans les secteurs exposés à la concurrence internationale.

##### **La SNE préconise 2 mesures :**

- Réduire les barrières à la croissance de la taille des entreprises ;
- Lever les entraves à l'intégration locale de la valeur ajoutée.

### **Objectif spécifique 3**

#### **Améliorer le financement des PME et encourager l'innovation**

Pour faciliter la mutation économique et technologique en cours et la traduire en emplois ancrés au territoire national, la SNE propose d'agir sur les 2 leviers que sont le financement des investissements et le soutien à la recherche/développement

- Renforcer le financement des PME innovantes et créatrices d'emplois ;
- Consolider les capacités d'innovation à travers la recherche/développement.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 3 APPUYER LA TRANSITION DES TPE VERS LA FORMALITE

La SNE vise à renforcer la démarche initiée par la loi de l'auto-entrepreneur et la stratégie de la TPE par un programme de renforcement de la productivité des métiers de la TPE (actions de formation et d'accompagnement).

### Objectif spécifique 1 Appuyer la démarche initiée par la loi de l'auto-entrepreneur et de la stratégie de la TPE

#### La SNE préconise 3 mesures :

- Le soutien et l'accompagnement des TPE formelles dans leur développement et leur émergence (incitations fiscales, facilitation des procédures, mesures financières, sensibilisation et accompagnement) ;
- L'accompagnement des "unités visibles" dans le processus de formalisation et de structuration de manière à accéder aux avantages réservés aux structures formalisées ;
- L'impulsion durable à la création d'entreprise en confortant l'ambition

### Objectif spécifique 2 Instaurer un programme de mise à niveau des petits métiers.

#### La SNE propose 5 mesures :

- La mise en place au niveau de l'ANAPEC d'un programme d'accompagnement à la mise à niveau des TPE pour appuyer l'innovation (subventions à l'équipement des TPE innovantes et formatrices) ;
- La création d'un dispositif d'analyse et de suivi des pratiques productives en direction de l'économie informelle pour identifier les activités où des innovations sont disponibles et peuvent être diffusées et renforcées ;
- Des actions de formation des maîtres de stage des micro-entrepreneurs,
- L'orientation privilégiée par l'ANAPEC des apprentis ou des stagiaires pour assimiler ces innovations ;
- La contractualisation entre l'ANAPEC et des ONG spécialisées pour la réalisation de missions requérant des compétences spécifiques.

## **OBJECTIF OPERATIONNEL 4**

### **DEVELOPPER LES EMPLOIS DE PROXIMITE**

La SNE a retenu comme objectif spécifique de création d'emplois, celui du développement des emplois de proximité. Du point de vue de leur impact sur l'emploi, les services de proximité ont (i) des effets directs associés à leur intensité en travail, (ii) des effets multiplicateurs en amont et en aval liés à la composition de leur approvisionnement local et aux dépenses des revenus dégagés.

La SNE considère que l'accumulation des expériences en matière de partenariats locaux et le développement des technologies associées à l'économie circulaire et à l'économie verte constitue des facteurs clés de succès en matière de développement local.

Les programmes régionaux de l'emploi (PRE) incluent un volet fondamental consacré aux Initiatives locales pour l'emploi (ILE). Ce volet prendra en charge la mise en œuvre des objectifs de création d'emploi dans les services de proximité. C'est un enjeu majeur pour la réussite de la SNE.

#### **Objectif spécifique 1**

##### **Répondre aux besoins des familles en services sociaux de proximité**

La SNE propose 2 mesures :

- Solvabiliser la demande par un système de chèque d'accès et un financement local ;
- Solvabiliser la demande des familles organisées en coopératives ou en associations d'usagers.

#### **Objectif spécifique 2**

##### **Intensifier l'offre des services de proximité aux entreprises**

La SNE propose 2 mesures :

- Améliorer l'accès aux technologies performantes pour les petites unités de production
- Organiser la sous traitance à l'échelle d'un bassin d'emploi.

#### **Objectif spécifique 3**

##### **Soutenir les initiatives de développement durable des territoires**

La SNE propose 2 mesures :

- Conserver les ressources par le soutien au développement des paiements pour services éco-systémiques (PSE) ;
- Valoriser les ressources par le soutien de l'économie circulaire.



## AXE STRATEGIQUE 2 : VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

Si le Maroc traverse une période très favorable sur le plan démographique, il a du mal à saisir cette opportunité du fait des faibles taux d'activité, en particulier celui des femmes. Le niveau de qualification reste assez bas (6 actifs sur 10 âgés de 15 ans et plus n'ont aucune qualification, et 30,7% sont analphabètes). Des déficits existent toujours notamment au niveau de l'enseignement secondaire et qualifiant, en particulier en milieu rural. Les catégories des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, sont évaluées à 38% pour les 15/34 ans et à 31% pour les 15/24 ans au niveau national.

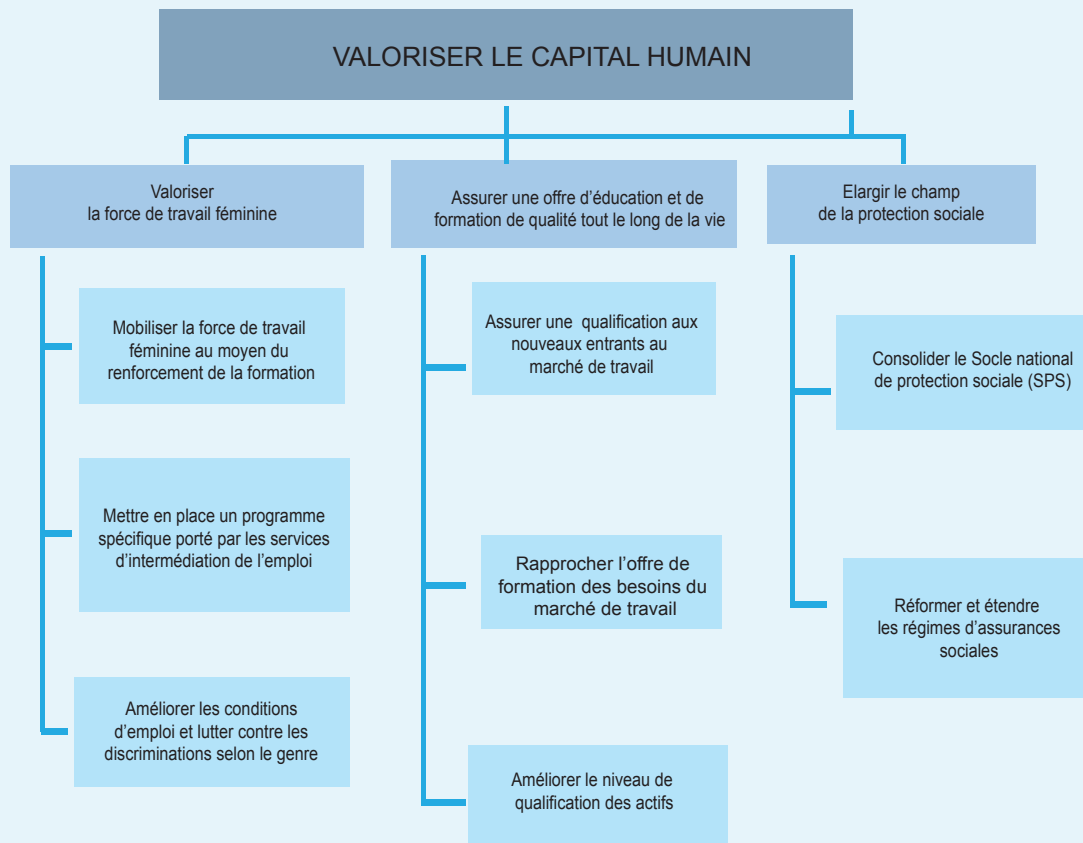
Si les progrès réalisés ces 10 dernières années, en matière de protection sociale (couverture médicale et couverture retraite) sont réels, le taux de couverture de la population protégée reste encore insuffisant et de grandes disparités persistent notamment entre le secteur public et le secteur privé. L'absence de couverture pour les travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle aggrave encore ces inégalités.

La SNE retient 2 leviers prioritaires pour faire du capital humain un facteur de production stimulant une croissance économique génératrice d'emplois qualifiés et décents :

- la qualification de la force de travail (rénovation du système d'éducation et de formation de manière à le rendre plus

équitable, plus ouvert, de meilleure qualité et assez diversifié et souple pour accompagner les citoyens tout le long de la vie),

- la protection sociale des travailleurs (socle national de protection sociale et extension du champ actuel de la protection sociale).



# OBJECTIF OPERATIONNEL 1

## VALORISER LA FORCE DE TRAVAIL FEMININE

Pour concrétiser le droit des hommes et des femmes à l'emploi, les politiques publiques doivent mettre en œuvre des mesures volontaristes et ciblées basées sur une double approche :

- transversale, prenant en compte la dimension genre à tous les niveaux de la SNE (créations d'emplois, valorisation du capital humain, intermédiation, politiques actives de l'emploi, gouvernance du marché du travail) ;

- spécifique, visant à résorber l'héritage inégalitaire.

### Objectif spécifique 1

#### Mobiliser la force de travail féminine au moyen du renforcement de la formation

La SNE propose 6 mesures :

- Élargir l'accès des enfants et des filles à l'enseignement pré scolaire public, notamment en milieu rural ;
- Généraliser le programme Tayssir et accroître les bourses pour favoriser l'accès des filles aux 2 cycles de l'enseignement secondaire ;
- Favoriser l'accès des filles aux filières d'enseignement et de formation valorisantes ;
- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle et la formation continue des jeunes femmes ;
- Créer des opportunités de formation pour les femmes ayant perdu leur emploi ;
- Réviser la réglementation régissant le système de sécurité sociale pour la conformer avec les dispositions de la Constitution en matière de prohibition de la discrimination au motif de sexe.

## Objectif spécifique 2

### Mettre en place un programme spécifique porté par les services d'intermédiation de l'emploi

La SNE propose 2 mesures :

- Élargir les prestations de l'ANAPEC aux femmes non diplômées en élargissant le réseau de compétence des ONG à compétences spécifiques ;
- Créer des opportunités d'emploi de proximité dans des activités à forte intensité féminine.

## Objectif spécifique 3

### Améliorer les conditions d'emploi et lutter contre les discriminations selon le genre

La SNE propose 5 mesures :

- Intégrer la future Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de Discriminations (APALD) dans les structures et mécanismes nationaux et régionaux de promotion de l'emploi ;
- Intégrer la dimension sexospécifique et genre dans tous les outils et mécanismes de collecte des données, de monitoring et d'évaluation des dynamiques du marché du travail et des politiques publiques de l'emploi ;
- Renforcer, féminiser et sensibiliser le corps de l'inspection du travail sur la détection des discriminations pour motif de sexe ;
- Inclure la lutte contre les discriminations pour motif de sexe dans le dialogue et partenariat avec les partenaires sociaux ;
- Mettre en place des audits sociaux au sein des entreprises permettant de lutter contre les discriminations directes et indirectes pour motif de sexe y compris les questions relatives à la sécurité dans le travail et dans ses environnements.

La SNE recommande de concevoir et de lancer en collaboration avec l'APALD un programme de lutte contre les discriminations pour assurer la prise en charge de ces orientations.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : ASSURER UNE OFFRE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE QUALITE TOUT LE LONG DE LA VIE

2 niveaux d'intervention sont prévus par la SNE :

- sur les nouveaux entrants au marché du travail ;
- pour l'amélioration du niveau de qualification des personnes qui sont sur le marché du travail et doivent être accompagnées tout au long de leur vie active.

### Objectif spécifique 1 Assurer une qualification aux nouveaux entrants au marché du travail

La SNE propose 4 mesures :

- Réduire les sorties prématurées du système éducatif ;
- Élargir l'offre de formation et réduire les disparités de genre et territoriales :
  - Augmenter la part des formations professionnalisantes
  - Formations de cadres supérieurs, en appui au décollage économique du pays
  - Renforcer les modes de formation alternée et par apprentissage
  - Réduire les disparités territoriales
  - Ouvrir le marché du travail aux compétences des migrants
- Renforcer l'apprentissage des compétences exigées par les employeurs ;
- Intégrer la formation à la création d'entreprises à tous les niveaux d'enseignement.

### Objectif spécifique 2 Rapprocher l'offre de formation des besoins du marché du travail

La SNE propose 2 mesures prioritaires :

- Instaurer des mécanismes de veille et d'anticipation des besoins en compétences ;
- Informer et orienter efficacement les candidats à la formation.

### Objectif spécifique 3 Améliorer le niveau de qualification des actifs

La SNE propose 4 mesures :

- Alphabétiser la population active illettrée
- Instaurer un dispositif de formation initiale diplômante des adultes ;
- Promouvoir la formation continue en direction des différentes catégories de travailleurs
- Promouvoir la formation des jeunes ruraux.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : ELARGIR LE CHAMPS DE LA PROTECTION SOCIALE

Le processus d'élargissement de la protection sociale à tous les travailleurs sera nécessairement bi dimensionnel :

- une dimension horizontale (consolidation du socle national de protection sociale) ;
- une dimension verticale (extension progressive du système actuel d'assurances sociales).

### Objectif spécifique 1 Consolider le socle national de protection sociale (SPS)

Il s'agit de réformer, de renforcer et de compléter plusieurs dispositifs existant déjà afin d'augmenter leur efficacité et leur cohérence (Entraide Nationale, promotion nationale, compensation, RAMED). Le Maroc possède ainsi les éléments constitutifs d'un socle de protection sociale qu'il s'agit de consolider et d'étendre horizontalement.

La SNE préconise de :

- Compléter la législation nationale en matière de protection sociale ;
- Définir de façon plus précise ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui relève des solidarités socioprofessionnelle ;
- Compléter le système de protection sociale d'Etat par des dispositifs volontaires, sur des bases territoriales, communautaires ou coopératives, faisant appel à la micro finance, micro assurance, micro mutuelle, etc. ; ces dispositifs sont de nature à apporter un complément de protection que la sécurité sociale classique, peu adaptée aux besoins et aux statuts de ces catégories de population, n'est pas en mesure de leur fournir.

### Objectif spécifique 2 Réformer et étendre les régimes d'assurances sociales

La SNE propose 2 mesures :

- Élargir le champ de la sécurité sociale aux populations non couvertes :
  - Assurer la couverture médicale de la population non couverte par l'AMO ;
  - Étendre l'accès à un régime de retraite pour tous les travailleurs ;
  - Élargir les prestations familiales aux populations non couvertes ;
  - Étendre le bénéfice du régime de la CNSS aux professionnels du transport et de la pêche côtière, ainsi qu'aux gens de maison et au personnel domestique.
  - Élargir le champ des prestations, notamment l'IPE et l'assurance chômage ;
- Consolider le système d'indemnisation de la perte d'emploi ;
- Optimiser les services et les prestations de santé.

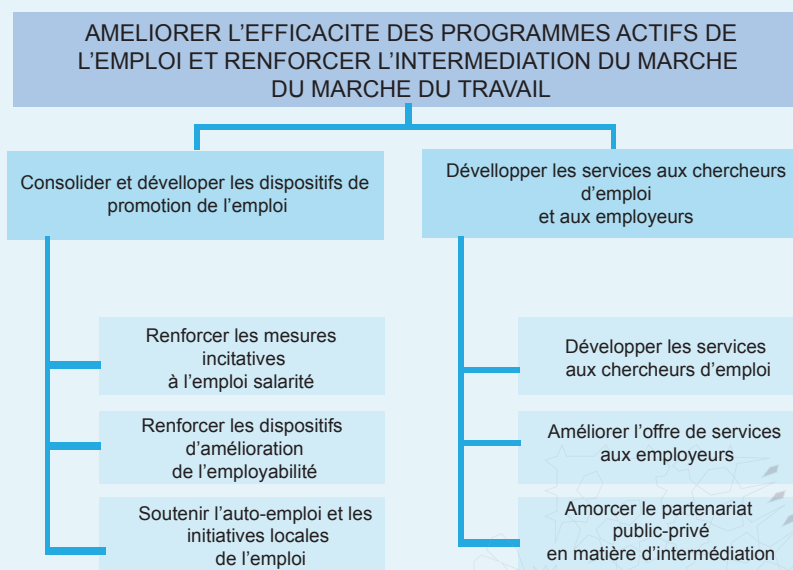
## AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORER L'EFFICACITE DES PROGRAMMES ACTIFS D'EMPLOI ET RENFORCER L'INTERMEDIATION DU MARCHE DU TRAVAIL

Il s'agit de renforcer et d'élargir les dispositifs de promotion de l'emploi existants, insuffisamment ouverts à toutes les catégories de la population en âge de travail.

S'agissant de l'intermédiation du marché du travail, la SNE appelle à améliorer les services offerts aux employeurs en généralisant la couverture tant au niveau territorial qu'au niveau des catégories des travailleurs concernés en dynamisant le partenariat public/privé en matière d'intermédiation.

Pour améliorer l'efficacité des programmes actifs de l'emploi et renforcer l'intermédiation du marché du travail, la SNE recommande un ensemble d'actions structuré autour de 2 objectifs opérationnels :

- consolider et développer les dispositifs de promotion de l'emploi ;
- développer les services aux chercheurs d'emploi et aux employeurs.



# OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE PROMOTION DE L'EMPLOI

Les programmes actifs d'emploi mettent en jeu 2 catégories de dispositifs complémentaires :

- des mesures incitatives à l'embauche des chercheurs d'emploi à travers des exonérations de charges fiscales et/ou sociales,
- des formations renforçant les compétences des chercheurs d'emploi afin d'améliorer leur employabilité.

## Objectif spécifique 1 Renforcer les mesures incitatives à l'emploi salarié

La SNE propose 4 mesures :

- Réduire partiellement ou totalement les charges sociales de certaines entreprises ;
- Améliorer le dispositif du Contrat d'insertion (loi formation-insertion) ;
- Développer un dispositif d'appui à l'emploi d'utilité sociale ;
- Adopter des mesures de promotion de l'emploi des personnes à besoins spécifiques.

## Objectif spécifique 3 Soutenir l'auto-emploi et les initiatives locales de l'emploi

La SNE propose 2 mesures :

- Soutenir l'insertion par l'auto emploi ;
- Soutenir les initiatives territoriales de promotion de l'emploi.

## Objectif spécifique 2 Renforcer les dispositifs d'amélioration de l'employabilité

La SNE propose 2 mesures :

- Consolider et améliorer les dispositifs de formation à l'embauche
  - Adopter des modes de formation par objectif ;
  - Fluidifier et élargir l'accès à la formation dans le temps et dans l'espace.
- Élargir les dispositifs d'amélioration d'employabilité à de nouvelles catégories :
  - Qualifier le travail temporaire pour faciliter la transition vers des emplois plus stables ;
  - Faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs ayant perdu leur emploi ou menacés de licenciement.



## OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : DEVELOPPER LES SERVICES AUX CHERCHEURS D'EMPLOI ET AUX EMPLOYEURS

4 orientations majeures sont préconisées :

- l'élargissement de l'intermédiation publique à de nouveaux usagers et la poursuite de l'amélioration de la qualité de son offre de services ;
- le profilage des personnes à la recherche d'emploi pour cibler celles qui sont éloignées du marché du travail (prioritaires) ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'offre de prestations destinée aux entreprises pour optimiser leur recrutement
- l'organisation de l'intermédiation dans le secteur privé et la mobilisation de son expertise dans le cadre de partenariats avec l'intermédiation publique.

### Objectif spécifique 1 Développer les services aux chercheurs d'emploi

La SNE propose 3 mesures :

- Développer l'offre de services à de nouvelles catégories :
  - Les non diplômés en difficulté d'insertion ;
  - Les femmes découragées vis-à-vis de la recherche d'emploi ;
  - Les personnes à besoins spécifiques: insertion socioprofessionnelle
- Améliorer la qualité et le ciblage des prestations :
  - Professionnaliser et améliorer la qualité de l'offre de services aux chercheurs d'emploi ;
  - Identifier et mieux cibler les chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail.
- Mettre en place une aide à la mobilité des chômeurs éloignés des bassins d'emploi.

### Objectif spécifique 2 Améliorer l'offre de services aux employeurs

La SNE propose 3 mesures :

- Renforcer la prospection des besoins en compétence des employeurs ;
- Améliorer le traitement des offres d'emploi ;
- Structurer et renforcer le dispositif de placement à l'international

### Objectif spécifique 3 Amorcer le partenariat public/privé en matière d'intermédiation

La SNE propose 2 mesures :

- organiser l'intermédiation privée du marché du travail ;
- développer un cadre élargi de partenariat public/privé.

## AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER LE CADRE DE GOUVERNANCE DU MARCHE DU TRAVAIL

Face à l'inadaptation de la gouvernance actuelle du marché du travail, un nouveau cadre de gouvernance est proposé autour de 3 objectifs opérationnels :

- l'adaptation du cadre réglementaire de travail à l'objectif de développement de l'emploi ;
- la mise à niveau du cadre institutionnel du marché du travail ;
- le développement des outils de gouvernance du marché du travail.



## **OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : ADAPTER LE CADRE REGLEMENTAIRE DU TRAVAIL A L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

La SNE propose 2 groupes de mesures pour atteindre cet objectif opérationnel :

- Assouplir les conditions d'embauche et protéger les catégories vulnérables ;
- Renforcer le potentiel des intermédiaires du marché du travail.

### **Objectif spécifique 1 Assouplir les conditions d'embauche**

La SNE propose 7 mesures :

- Assouplir la formule du licenciement pour cause économique, parallèlement à l'élargissement de l'IPE et des filets de sécurité de l'emploi ;
- Réviser le barème des indemnités de licenciement en contrepartie de l'élargissement de l'IPE ;
- Séparer le traitement des licenciements abusifs du traitement des licenciements pour cause économique ;
- Clarifier les possibilités de recours aux contrats à durée déterminée et au travail en intérim ;
- Adapter le contrat d'intérim en vue de stabiliser et d'améliorer la qualité des emplois ;
- Créer un contrat facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ;
- Elargir la protection juridique de la catégorie des travailleurs les plus vulnérables.

### **Objectif spécifique 2 Renforcer le potentiel des intermédiaires du marché du travail**

La SNE propose 3 mesures :

- Limiter l'application des dispositions relatives à la caution aux seules entreprises d'emploi temporaire
- Etablir un cadre réglementaire pour l'activité des intermédiaires du marché du travail utilisant des portails électroniques ;
- Tenir un registre et transmettre, par les entreprises utilisatrices, les informations relatives aux travailleurs d'intérim, aux sous entreprises et aux indépendants à domicile.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : METTRE A NIVEAU LE CADRE INSTITUTIONNEL DU MARCHE DU TRAVAIL

Il s'agit de développer le cadre institutionnel pour renforcer, au niveau central et régional les missions de :

- pilotage ;
- coordination ;
- concertation de la stratégie de l'emploi.

### Objectif spécifique 1 Renforcer la mission de pilotage gouvernemental

La SNE propose :

- Que le pilotage de la SNE soit mené au plus haut niveau de l'Autorité Gouvernemental (Chef du gouvernement), les missions de mise en œuvre et/ou de coordination de la stratégie relevant du Ministère de l'emploi.
- La création d'un Comité interministériel de l'emploi présidé par le Chef du gouvernement et coordonné par le Ministre de l'emploi et des affaires sociales. Les partenaires sociaux étant associés aux travaux de ce Comité.

### Objectif spécifique 3 Développer la mission de concertation

La SNE propose 2 mesures :

- Rehausser le niveau de concertation au niveau du Conseil supérieur de la promotion de l'emploi (CSPE) ;
- Activer et préciser le rôle des Conseils régionaux et provinciaux de promotion de l'emploi (CRPPE).

### Objectif spécifique 2 Renforcer la mission de coordination relevant du MEAS

La SNE propose :

- Une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi.
- Une gestion du marché du travail désormais assise sur des mécanismes opérationnels de coordination entre les différentes parties prenantes. Que le MEAS - cheville ouvrière des programmes d'emploi- veille :
  - A organiser la remontée des informations pour la prise des décisions stratégiques ;
  - veille à la mise en cohérence des projets et de l'allocation des ressources visant l'encouragement des créations d'emploi et la protection des emplois existants ;
  - Appuie la concertation au niveau tripartite ;
  - Organise les sessions du Conseil Supérieur de Promotion de l'Emploi (CSPE) et des Conseils Régionaux et Provinciaux de Promotion de l'Emploi (CRPPE).
- La création d'un Comité de suivi auprès du MEAS qui assurera la coordination de la SNE et la préparation des décisions à soumettre au CIE.

## OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : DEVELOPPER LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE DU MARCHE DU TRAVAIL

Les outils de la gouvernance du marché du travail sont :

- Le dispositif opérationnel des instances en charge de la mise en œuvre de la politique de l'emploi, notamment les services territoriaux du MEAS et l'ANAPEC en tant qu'agence d'exécution de la politique active de l'emploi ;
- Le cadre de programmation et de financement des programmes d'emploi ;
- Le dialogue social autour des enjeux du travail décent et des objectifs de la SNE ;
- La mobilisation des ressources, de la responsabilité sociale et de la sensibilisation des opérateurs sur le terrain, notamment pour lutter contre les discriminations et le non-respect de la législation du travail.

### Objectif spécifique 1 Renforcer les capacités des instances en charge de la politique de l'emploi

La SNE propose 3 mesures :

- Renforcer les capacités des Directions régionales de l'emploi en matière de pilotage de la politique de l'emploi ;
- Doter l'ANAPEC de moyens pour assurer ses missions d'opérateur public de l'emploi :
  - Mobiliser le système d'information de l'ANAPEC ;
  - Renforcer le maillage territorial et la proximité des services aux usagers ;
  - Améliorer et partager la mesure de la satisfaction des usagers des services publics de l'emploi.
- Doter l'Observatoire national du marché du

travail de moyens requis pour accomplir ses missions :

- Mise en place d'un Comité de programmes de l'Observatoire ;
- Appuyer et accompagner les Observatoires d'emploi et de compétence des branches et des régions ;
- Base de données sur le marché du travail
- Suivi statistique et évaluation des programmes actifs de l'emploi ;
- Mobilisation des sources d'information insuffisamment exploitées ;
- Mise en place d'un dispositif d'enquêtes régulières auprès des entreprises ;
- Eudes d'éclairage sur des thématiques récurrentes ;
- Valuation et prévision des besoins en compétences ;
- Production de rapports et appui d'une expertise externe.

## Objectif spécifique 2

### Mettre en place un cadre de planification et de financement adéquat du développement de l'emploi centré autour de la Loi de Finances

**La SNE propose :** La mise en place d'un dispositif de planification et de financement articulé au niveau central, régional et local, intégré dans le dispositif annuel d'élaboration de la Loi de Finances :

- Calé sur le système de suivi et d'évaluation de la politique générale de l'emploi
- Placé sous l'égide du CIE présidé par le Chef de gouvernement.

## Objectif spécifique 3

### Développer le dialogue social pour assurer la réalisation des objectifs de la SNE

**La SNE propose que l'agenda du dialogue social soit organisé pour traiter les objectifs suivants :**

- Adapter le cadre de la législation du marché du travail pour assurer une meilleure intégration des jeunes et des femmes, protéger les travailleurs de la sous-entreprise et les travailleurs d'intérim ;
- Adapter le cadre des charges salariales pour encourager l'encadrement des PME ;
- Rationaliser les régimes de rémunération pour assurer à tous (secteurs, statuts et sexes) un revenu décent, en veillant à stimuler la diffusion des gains de productivité par les prix et les coûts

(politique de la concurrence et des prix) ;

-Mettre en place un dispositif d'accompagnement économique pour la sauvegarde des emplois dans des contextes régionaux et sectoriels difficiles (fluctuations du marché, contraintes naturelles).

Selon la SNE, il revient au MEAS, en collaboration avec ses partenaires de :

- Préparer l'agenda du dialogue social pour établir, le plus largement possible, les accords sur les réformes à engager ;
- Etablir, dans le tableau de bord du marché du travail, les indicateurs de revenu et de salaires ;
- Assurer une meilleure représentation des producteurs (selon les secteurs et statuts) donnant le moyen d'évaluer les effets des politiques publiques sur l'emploi et les revenus et de contribuer par leurs propositions aux prises de décision.

## Objectif spécifique 4

### Adopter une démarche efficace de lutte contre les discriminations et de contrôle de l'application de la législation du travail

**La SNE propose 3 mesures :**

- Développer la concertation véritablement aux activités de contrôle ;
- Effectuer un contrôle coordonné entre les inspecteurs du travail et ceux de la CNSS et renforcer la sévérité des sanctions aux infractions ;
- Mettre en place un dispositif d'audit pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

### Schéma institutionnel de la SNE

Ce schéma tient compte de la situation de transition du cadre institutionnel résultant de l'adoption de la nouvelle Constitution de 2011 et notamment de la mise en place de la Régionalisation avancée.

#### **Un Mécanisme Renforcé de Pilotage Stratégique**

Au plan national, la SNE sera dotée d'un mécanisme renforcé de pilotage stratégique chargé d'élaborer la feuille de route de la SNE à partir de la matrice des objectifs. Il pilotera également le travail des Commissions techniques en charge de préparer les Conventions-cadre centrées sur les objectifs stratégiques de la SNE. Il suivra également la réalisation des conventions spécifiques ou des contrats-programme dans le cadre des dispositions de la Loi organique des finances et de la Loi organique sur la régionalisation.

Au plan territorial, la SNE soutiendra le processus de convergence en faveur de l'emploi en inscrivant ses projets dans le cadre des volets emploi des programmes économiques régionaux, et en s'appuyant, pour cela, sur des programmes régionaux pour l'emploi.

La SNE est un engagement gouvernemental placé sous l'autorité du

Chef du gouvernement.

Tous les départements ministériels, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les acteurs locaux sont impliqués dans la réalisation de cette stratégie.

La mise en œuvre de la SNE s'étalera sur une période de 10 ans en 3 phases, chacune séparée par une évaluation à mi-parcours.

La mise en œuvre de la SNE comporte :

#### UN MECANISME RENFORCE DE PILOTAGE STRATEGIQUE

##### Au niveau national

- La mise en place d'un Comité interministériel de l'emploi ;
- La création d'un Comité de suivi auprès du Ministère de l'emploi ;
- La mise en place de points focaux "emploi" dans les ministères ;
- L'élaboration d'un rapport annuel sur l'emploi ;
- L'organisation d'un sommet triennal social sur l'emploi.

## NOUVELLES STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE L'EMPLOI

### ➤ **Comité interministériel de l'emploi (CIE) :**

Présidé par le Chef du gouvernement  
Veille à la mise en œuvre des objectifs de la SNE  
Comprend des représentants des départements ministériels concernés  
Examine et décide des mesures à prendre dans le cadre de la stratégie  
Établit la feuille de route de la stratégie  
Suit la réalisation des conventions et des contrats-programme

### ➤ **Comité de suivi auprès du Ministère de l'emploi (CSE) :**

Regroupe les représentants des ministères concernés  
Prend connaissance du bilan d'avancement de la SNE et des résultats D'évaluation des programmes  
Renforce les dimensions sectorielles et territoriales des programmes  
Soutient le développement du dispositif statistique du marché du travail  
Préconise les mesures d'emploi pour la Loi de finances  
Établit un rapport annuel (bilan et perspective de l'emploi)

### ➤ **Points focaux "emploi" dans les ministères :**

Contribuent à l'analyse de la situation de l'emploi dans leur domaine  
Mettent en œuvre les engagements pris dans le cadre des conventions avec le CIE  
Assurent le suivi des actions programmées et communiquent les informations au MEAS  
Mettent à jour les programmes ou les créations d'emplois projetées  
Impulsent et assurent le suivi des mesures sectorielles  
Participent au Comité de suivi de la SNE

### ➤ **Sommet social triennal sur l'emploi :**

Réunit les principaux acteurs de la vie économique, sociale et politique  
Constitue un espace de rencontres et d'échanges pour favoriser des  
Réflexions de fond, des partages d'expériences, la formulation de propositions  
Établit un bilan objectif des actions menées  
Réalise un accord avec les parties prenantes sur les priorités  
Permet aux acteurs et aux décideurs de prendre les décisions nécessaires  
Comité régional de l'emploi : favorise la coordination des politiques publiques sectorielles à l'échelon régional



• Au niveau territorial

La mise en place d'un Comité régional de l'emploi ;

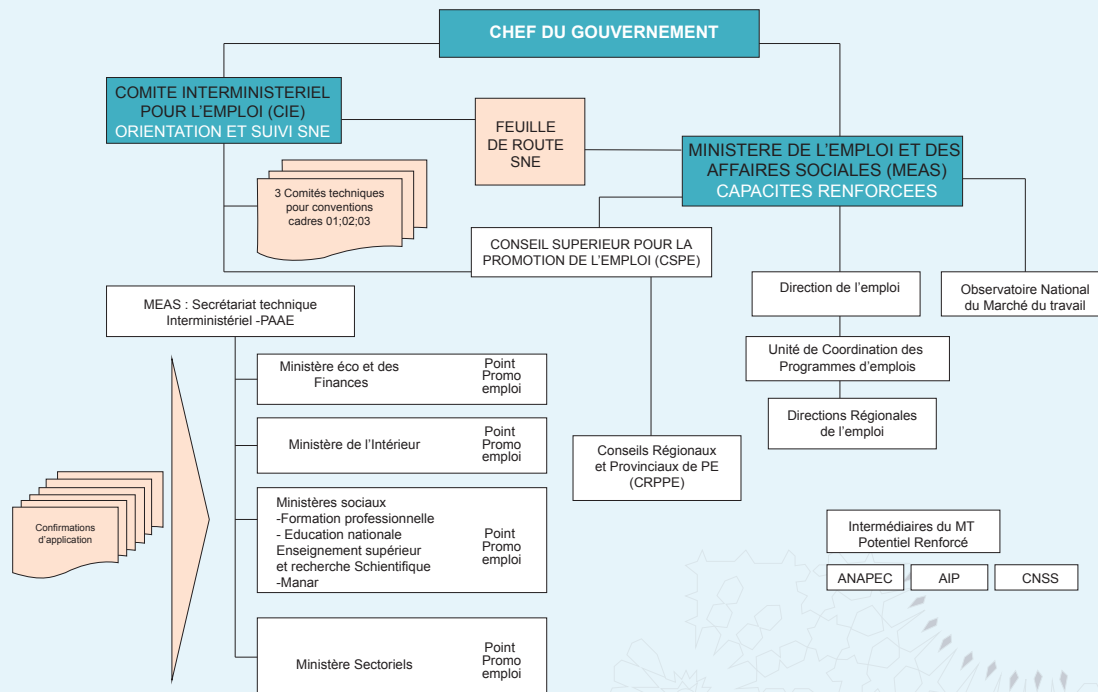
Des programmes et plans d'actions régionaux.

- Mécanismes de financement de la SNE
- Le financement de la SNE s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi organique des finances ; ses programmes seront présentés de manière à :
- les relier aux résultats et aux indicateurs de la stratégie ;
  - responsabiliser les gestionnaires ;
  - en mesurer les coûts ;
  - en évaluer les avantages dans le cadre du dialogue budgétaire.

Chaque ministère devra intégrer dans ses budgets d'équipement sa contribution directe ou indirecte aux objectifs de l'emploi.

Le financement des projets régionaux comportera 2 circuits :

- Les projets relevant des compétences exclusives des services déconcentrés et des collectivités locales qui seront inscrits dans les contrats-programmes entre régions et État
- Les autres projets, retenus au terme d'appels à projets seront financés dans le cadre du contrat-programme État-ANAPEC relatif aux initiatives locales pour l'emploi.



Chaque région disposera d'une enveloppe destinée à soutenir la création d'emplois dans le cadre de la SNE.

La SNE prévoit la création de fonds régionaux de promotion de l'emploi permettant de mobiliser d'autres sources de

financement complémentaire. Une dotation financière pour la promotion territoriale de l'emploi est prévue dans la phase transitoire.

10 ans pour réussir  
Étalée sur 10 ans en 3 phases, la réalisation de la SNE s'appuie sur le planning suivant :

	2015-2017	2018-2020	2021	2022-2024	2025
<b>Lancement</b>					
Adoption et mise en œuvre du programme d'action prioritaire					
Adoption/Mise en place du CIE					
Pilotes ILE					
Renforcement des capacités centrales					
Préparation conventions					
Renforcement des capacités régionales					
Plans régionaux					
<b>Phase 1</b>					
Convention Création Emplois					
Convention Capital Humain					
Convention Marché du Travail-PAE					
Programmes régionaux de l'emploi					
<i>Evaluation à mi-parcours</i>					
<b>Phase 2</b>					
Convention Création Emplois					
Convention Capital Humain					
Convention Marché du Travail-PAE					
Programmes régionaux de l'emploi					
<i>Evaluation</i>					

**La feuille de route** de la stratégie sera établie par le Comité interministériel de l'emploi. Il constituera des commissions techniques chargées de préparer les conventions cadres.

**Des mesures prioritaires** sont prévues pour :

- la compétitivité des entreprises, la réduction du déficit du commerce extérieur et la relance de la création d'emplois ;
- l'évolution du marché du travail ;
- la territorialisation des programmes d'emploi.

### **Information, suivi et évaluation**

Le système de "suivi/évaluation" de la stratégie sera construit sur 3 étages :

- prise de décision stratégique et concertation ;
- mise en œuvre ;
- population cible.

Le dispositif de suivi évaluation est clos par le dialogue d'évaluation et l'allocation de ressources financières dans le cadre des Lois de finances.

### **Des risques ...**

La réalisation des objectifs de la SNE comporte des risques de plusieurs types :

- **Risques externes et conjoncturels** (crises politiques et économiques, demande externe, hausse des prix des matières premières, évènements climatiques ou autres) ;
- **Risques inhérents au dialogue social et à la connaissance du marché du travail** (efficacité du dialogue social, représentativité des acteurs, disponibilité des informations relatives à l'emploi et au travail) ;
- **Risques inhérents à la convergence et à la coordination des politiques publiques** (qualité et efficacité de l'approche partenariale, de la coordination des acteurs et de la concertation des pouvoirs publics avec les entreprises et les partenaires sociaux, partage des objectifs par l'ensemble des parties prenantes).

# CONCLUSION

Projet ambitieux, impliquant toute la société marocaine, porté par l'ensemble du Gouvernement, reposant sur une vision et une approche novatrices, sur des valeurs fortes, comportant de nouvelles méthodes et structures, la Stratégie nationale pour l'emploi du Royaume du Maroc est un véritable projet de société, porteur d'un nouveau modèle social.

Créer davantage de richesse, améliorer la productivité et l'efficacité économique, doper la création d'emplois décents, développer l'équité et réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre, tels sont les principaux objectifs de cette stratégie.

Tel est le pacte proposé à tous les citoyens marocains, à tous les élus, à tous les entrepreneurs, à tous les partenaires sociaux, à toutes les institutions, à tous les territoires, tous appelés à se mobiliser pour sortir de l'ornière du chômage, de la précarité et de la discrimination...

Tous appelés à participer pleinement et activement à l'édification d'un Maroc plus efficace et plus solidaire, plus performant et plus juste, plus compétitif et plus inclusif.  
Une nouvelle étape pour un Maroc encore meilleur.